

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES : UNE AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 15 NOVEMBRE 2024

La journée du 25 novembre est chaque année l'occasion de montrer notre solidarité avec et pour les femmes et les filles du monde entier, celles qui sont victimes des violences machistes ; qu'elles soient économiques, physiques ou psychologiques, des conflits armés, des famines, des gouvernements réactionnaires et des Etats théocratiques. Partout dans le monde, certaines catégories de femmes sont particulièrement exposées à des rapports de domination mortifères : femmes en situation de handicap ou de grande précarité, femmes migrantes, femmes trans, lesbiennes et bi.

LDH
Fondée en 1898



Ces violences interviennent dans toutes les sphères de la vie publique et privée, toutes deux irriguées par la culture patriarcale. Pour les éradiquer, il faut une volonté politique pour une prise en charge globale (judiciaire, psychologique, sociale...) des femmes victimes de violences. Cela suppose le déblocage de moyens à la hauteur.

Cette année, cette journée est marquée en France, et même au-delà de nos frontières, par le procès Mazan qui suscite un émoi sans précédent, notamment face à l'incroyable courage de Gisèle Pelicot. En demandant la levée du huit clos, celle-ci a affirmé sa volonté que la honte change de camp, que soit exposées en pleine lumière la mécanique du viol et la rhétorique des violeurs, cherchant toujours à minimiser leur responsabilité en mettant en cause la victime.

Ce que révèle ce procès en termes d'enracinement d'une culture de domination patriarcale exige une mobilisation sur le long terme de l'ensemble des structures de nos sociétés, pour que la lutte contre les violences sexuelles et sexistes – sous toutes leurs formes – soit considérée comme une priorité permettant d'épargner des vies et de respecter les droits fondamentaux des femmes.

La qualité de la poursuite pénale doit être améliorée : les plaintes doivent être mieux recueillies, il faut mener correctement et sans préjugés une instruction à charge et à décharge, multiplier les espaces où faire face à la détresse, prendre en compte, quand c'est nécessaire, la situation dramatique des enfants dont les mères sont victimes de violences.

Mais pour faire correctement son travail, la justice a besoin de moyens, alors qu'elle en manque depuis des années, en dépit de multiples déclarations faisant de la défense des droits des femmes « une grande cause nationale ». Certains dispositifs auraient dû être évalués avant d'être généralisés. Ainsi en est-il des cours criminelles départementales

(CCD), censées désengorger les cours d'assises et améliorer les statistiques de jugement des affaires de viol perçues comme « simples ». Non seulement ces CCD n'ont pas eu cette vertu, mais surtout cette réforme a révélé de terribles effets pervers, parmi lesquels la déqualification presque systématique des viols aggravés (notamment pour racisme ou torture), ce en violation manifeste de l'obligation de répression effective des crimes de viol imposée par la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH).

D'autres institutions doivent également évoluer. C'est le cas de la police, souvent première interlocutrice des femmes victimes de violences. De plus, la réforme de la police judiciaire risque d'entraîner une baisse de compétence pour les enquêtes, alors que les preuves doivent être recueillies le plus tôt possible. C'est aussi le cas de l'inspection du travail pour lutter contre le harcèlement au travail, de l'Education nationale dont le rôle en matière de prévention est irremplaçable. Ainsi, il est urgent que les trois séances annuelles d'éducation à la vie affective et sexuelle, obligatoires depuis 2001, soient effectivement mises en place. On en est loin.

Plus globalement, la montée généralisée de courants d'extrême droite, conservateurs, empreints d'un masculinisme décomplexé et d'une volonté de faire taire toute volonté d'émancipation, de remettre les femmes à leur place et, plus encore, d'empêcher toute émergence du mouvement #MeToo ne peut qu'inquiéter et doit être combattue.

Ce combat est l'affaire de toutes et tous. C'est pourquoi, la LDH (Ligue des droits de l'Homme) appelle ses militantes et militants à rejoindre les initiatives qui, partout en France, auront lieu le samedi 23 novembre 2024, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences envers les femmes.

LDH

Fondée en 1898

